



## VILLAGE DE GRENVILLE

21, rue Tri-Jean, Grenville (Québec) J0V 1J0

Bureau : 819 242-2146 Téléc. : 819 242-5891

Courriel : [info@grenville.ca](mailto:info@grenville.ca) Site web : [www.grenville.ca](http://www.grenville.ca)

---

---

### Politique d'utilisation des armoiries, des logos et de toutes signatures visuelles du Village de Grenville

#### ARTICLE 1 - PROPRIÉTÉ

Les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville sont la propriété exclusive du Village de Grenville.

#### ARTICLE 2 - UTILISATION

L'utilisation des armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville est strictement réservée aux activités de la municipalité. Il est interdit pour des individus ou d'autres organismes de les copier, les utiliser ou les reproduire sans l'autorisation de la direction générale de la municipalité.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir cette autorisation lors de la promotion d'une activité ayant bénéficiée d'une contribution financière du Village de Grenville. Toutefois, l'approbation de la reproduction doit être obtenue avant l'impression.

Les candidats à une élection municipale ne peuvent en aucun temps utiliser les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville lors des élections municipales.

#### ARTICLE 3 - MODIFICATION

Il est interdit de modifier (couleurs, dimensions, inscription, etc.) les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville.

#### ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ

Les personnes ayant reçu l'autorisation d'utiliser les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville assument l'entière responsabilité du contenu de toutes publications ou documents qu'ils produisent en utilisant les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville.

Le Village de Grenville ne peut en aucun cas être tenu responsable des torts ou préjudices pouvant découler d'une telle utilisation.

#### ARTICLE 5 - INFRACTION

Commet une infraction quiconque utilise les armoiries, les logos et toutes autres signatures visuelles du Village de Grenville sans une autorisation de la direction générale de la municipalité.